#### Tarification en assurance IARD

Chapitre 2: Principes de tarification de la Casualty Actuarial Society (CAS)

#### Lectures recommandées

# Statement of Principles Regarding Property and Casualty Insurance Ratemaking

Statement of Principles Regarding Property and Casualty Insurance Ratemaking, Casualty Actuarial Society, May 1988:

https://www.casact.org/sites/default/files/2021-05/Statement-Of-Principles-Ratemaking.pdf

## Contenu du chapitre

- Principes
- II. Considérations
- III. Conclusion

#### Adapté de :

Statement of Principles Regarding Property and Casualty Insurance Ratemaking, Casualty Actuarial Society, May 1988:

https://www.casact.org/sites/default/files/2021-05/Statement-Of-Principles-Ratemaking.pdf

## Contenu du chapitre

But du document Statement of Principles Regarding Property and Casualty Insurance Ratemaking:

Identifier et décrire les principes applicables dans la détermination et revue de taux en assurance de dommages.

Les principes décrits se limitent à la portion de la tarification qui comprend l'estimation des coûts associés au transfert de risque.

## Contenu du chapitre

Il est important que les procédures actuarielles adéquates soient utilisées pour déterminer les primes afin :

- d'assurer la solidité financière de l'assurance
- de promouvoir l'équité
- de favoriser la disponibilité de la couverture pour le consommateur

Les principes s'appliquent à la tarification en assurance de dommages, mais aussi à d'autres mécanismes de transfert de risque.

## I. Principes

Un taux est un estimé de la valeur espérée des coûts futurs.

La tarification est prospective parce que les taux en assurance de dommages doivent être développés avant le transfert de risque.

Un taux couvre tous les coûts associés avec le transfert de risque.

La tarification doit tenir compte de tous les coûts afin que le système d'assurance soit solide financièrement.

Un taux couvre tous les coûts associés avec le transfert de risque individuel.

- La tarification doit tenir compte des coûts associés avec le transfert de risque individuel afin d'avoir une équité parmi les assurés.
- Lorsque l'expérience d'un risque individuel ne fournit pas une base crédible pour estimer les coûts, il est approprié de considérer l'expérience globale de risques similaires. Le taux estimé dans ce cas est un estimé des coûts du transfert de risque pour chaque individu dans la classe.

Un taux est raisonnable, non excessif, non inadéquat et non injustement discriminatoire s'il est un estimé actuariellement fiable de la valeur espérée de tous les coûts futurs associés avec le transfert de risque individuel.

La tarification produit une estimation actuariellement fiable des coûts si elle est basée sur les principes 1, 2 et 3. L'estimation rencontre alors les quatre critères généralement utilisés par les actuaires: raisonnable, non excessif, non inadéquat, non injustement discriminatoire.

#### II. Considérations

#### Considérations

- Plusieurs méthodes de tarification ont été établies dans le passé dans la profession actuarielle. Comme il est désirable d'encourager l'expérimentation et l'innovation en tarification, un actuaire n'est pas contraint d'utiliser ces méthodes.
- Peu importe la méthode utilisée, les hypothèses matérielles devraient être documentées et disponibles pour publication.

#### Considérations

Même si une méthodologie de tarification ne s'applique pas nécessairement à tous les cas, plusieurs considérations s'appliquent de façon générale :

- Unité d'exposition
- Données
- Organisation des données
- Homogénéité
- Crédibilité
- Développement des sinistres
- Tendance/évolution
- Catastrophes
- Dispositions de police
- Distribution du portefeuille

- Réassurance
- Changements opérationnels
- Influences externes
- Plan de classification
- Tarification individuelle
- Risque
- Revenu d'investissement et autres revenus
- Jugement actuariel

Ces considérations seront traitées dans les prochains chapitres.

### III. Conclusion

#### Conclusion

- En appliquant les principes dans Statement of Principles Regarding Property and Casualty Insurance Ratemaking, l'actuaire obtiendra un estimé des coûts futurs associés avec le transfert de risque.
- D'autres considérations d'affaires font aussi partie de la tarification. En interagissant avec les professionnels des différents départements (souscription, marketing, légal, sinistres, finance), l'actuaire a un rôle clé dans le processus de tarification.